

# Rassemblement du jeudi 14 juin devant la Préfecture

**SADS :**

**Maintien de tous nos emplois !**



## **L'Etat et le Conseil Départemental doivent trouver une solution !**

« Nous, salariés de SADS (45 et 28), réunis en assemblée générale le 30 mai 2018 à Châteaudun, avec le syndicat FO, l'Union Départementale Force Ouvrière et la fédération nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière, avons discuté de la situation.

**Cela ne peut plus durer !**

Cela fait des mois que notre association est menacée de disparaître, faute de financements suffisants.

Ce sont 420 emplois qui sont menacés. Ce sont des milliers de personnes aidées et les familles qui sont menacées de se retrouver sans solution du jour au lendemain si SADS disparaît. Aucune autre structure de cette taille ne peut assumer l'aide à la personne en Eure et Loir et dans le Loiret.

SADS est une association. Elle est financée par des fonds publics. Elle remplit une mission de service au public et les familles doivent aussi payer très cher pour ce service.

Ni les salariés, ni les familles n'ont démerité !

Nous avons toujours fait notre travail et les familles ont toujours payé ce qu'elles devaient.

Nous ne sommes pas responsables de la situation.

Le problème c'est un manque de financement du secteur !

**Alors c'est à la Préfecture, c'est au Conseil départemental de trouver une solution pour garantir nos emplois et l'aide aux familles !»**

Reçus en préfecture le 14 juin la délégation a exigé qu'une réunion soit organisée en Préfecture, avec le Conseil Départemental pour qu'une solution soit trouvée et ce avant le 26 juin, date à laquelle le Tribunal doit statuer.

**Mercredi 20 juin** : Une délégation des personnels de SADS avec la FNAS-FO et l'UD FO était reçue par le Secrétaire général de la Préfecture, accompagné de... la Directrice de Pôle emploi ! Voilà comment l'Etat répond à l'appel à l'aide des 409 salariés, des 3000 bénéficiaires !

Aux délégués du personnel qui interviennent pour avoir « une enveloppe » pour sauver SADS, tous ses salariés, ses 3000 bénéficiaires, le secrétaire général indique que les directives européennes sur la concurrence interdisent à l'Etat d'apporter une aide financière ou d'apurer la dette (Ah bon ? Et que vient de voter l'assemblée pour apurer la dette de la SNCF avant de brader le réseau ferroviaire au privé ?)



Le représentant de l'Etat a clairement rejeté toute revendication « syndicale », affirmant que les revendications et la mobilisation ça se passe dehors et que dans la préfecture ce sont des « cellules » « pour échanger, trouver des pistes et des solutions... En tenant compte du passif (la dette !) »

**NON Monsieur le représentant de l'Etat, Force Ouvrière n'est pas là pour parler du « passif » ! FO est là pour aider les salariés de SADS à obtenir des garanties sur leur avenir et ça passe par un plan d'urgence pour que les 409 salariés continuent à assurer leurs missions auprès des 3000 bénéficiaires !**

**DERNIERE MINUTE !**

**Les délégués de secteur avec le syndicat FO appellent à une assemblée du personnel de SDAS le 10 JUILLET 2018**